



Foire aux questions sur le Projet outre-mer

Q. Puis-je demander à être affecté à un pays en particulier si je suis sélectionné?

A. *Non. La FCE affecte les enseignantes et enseignants là où ils seront le plus utiles en fonction de facteurs comme les besoins signalés par l'organisation partenaire dans le pays de l'affectation, ainsi que l'expérience et les domaines d'expertise des participantes et participants. Vous connaîtrez votre pays d'affectation au moment où vous recevrez la confirmation de votre sélection, le cas échéant, et ce vers la fin janvier.*

Q. Est-ce que mon conjoint ou ma conjointe pourra m'accompagner dans mon pays d'affectation si je suis sélectionné?

A. *Non. Les membres de la famille et les amis et amies ne peuvent pas accompagner les participantes et participants du Projet outre-mer.*

Q. Mon passeport expirera en mai prochain, mais je ne peux pas le faire renouveler tout de suite parce que j'en ai besoin pour voyager dans les prochaines semaines. Que devrais-je faire?

A. *Si vous êtes sélectionné pour le Projet outre-mer, vous devrez dès que possible informer la FCE de tout voyage prévu pour les mois de mars à juillet. La FCE et l'agence de voyage communiqueront avec les participantes et participants concernant le renouvellement de leur passeport, leur demande de visa et les autres arrangements de voyage.*

Q. Ai-je besoin de joindre une lettre de mon médecin à ma demande de participation?

A. *Non. La FCE ne vous demande plus de joindre de lettre de votre médecin à votre demande de participation. Elle vous demandera cependant de divulguer dans votre demande certains renseignements sur votre état de santé à titre d'information.*

Q. Aurai-je des frais à assumer si je suis sélectionné pour le PO?

A. *La FCE assumera tous les frais associés au projet, y compris les frais de transport, d'hébergement et de repas, tant pendant le stage d'orientation à Ottawa que pendant les déplacements et l'affectation outre-mer. Elle assumera également d'autres frais, par exemple les frais de vaccination non couverts par votre régime de soins médicaux ou les frais associés à l'obtention des visas exigés par certains pays.*

Q. Pourrai-je refaire une demande de participation si je suis sélectionné pour le Projet outre-mer?

A. *La FCE offre souvent des affectations à des personnes qui ont déjà participé au Projet outre-mer, et elle choisit les chefs d'équipe parmi les participantes et participants expérimentés.*

Q. Pendant combien d'années de suite puis-je participer au Projet outre-mer?

A. *Cela dépend de votre organisation provinciale ou territoriale.*

Q. Dois-je suivre une formation avant de me rendre à l'étranger?

- A. *Oui. De février à juin, vous travaillerez avec le ou la chef et les autres membres de votre équipe, et aurez des contacts réguliers avec la FCE. Vous devrez aussi participer à un stage d'orientation offert par la FCE à Ottawa pendant la première semaine de juillet, juste avant votre départ pour le PO.*

Q. Si je suis sélectionné et que mon organisation provinciale ou territoriale approuve ma participation, quand la FCE me confirmera-t-elle mon affectation?

Les personnes qui auront été sélectionnées par la FCE seront informées de leur pays d'affectation vers le milieu ou la fin de janvier. Votre chef d'équipe communiquera avec vous au début de février et vous commencerez alors à travailler avec votre équipe en vue de votre affectation.

Q. Quelle est la durée du projet? Pendant combien de temps dois-je être disponible?

- A. *Le stage d'orientation prédépart a lieu début juillet à Ottawa. Généralement, les équipes s'envolent tout de suite après vers leur pays d'affection à partir d'Ottawa. La plupart des projets se terminent fin juillet. Les participantes et participants sont donc généralement de retour au Canada avant la fin du mois de juillet.*

Q. Que se passerait-il si je devais me retirer du Projet outre-mer à un moment ou à un autre?

- A. *On ne sait jamais ce qui peut arriver. En cas de circonstance imprévue, parlez-en avec la FCE et votre chef d'équipe. Parfois, il peut suffire de petits changements pour régler le problème. Si le problème est insurmontable et que vous devez absolument vous retirer, informez-en au plus vite votre organisation provinciale ou territoriale et la FCE.*

Q. Dois-je m'assurer que mes vaccins sont à jour avant de me rendre à l'étranger?

- A. *Oui. La FCE communiquera avec vous bien avant la date de votre départ pour vous dire comment procéder à cet égard.*

Q. Puis-je présenter une demande de participation même si je n'ai jamais voyagé ou travaillé à l'étranger?

- A. *Oui. Vous pouvez présenter une demande même si vous n'avez aucune expérience à l'étranger.*